

**Procès-Verbal de la séance du 19 Décembre 2023  
du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL**

**CONVOCATION :**

08.12.2023

L'an deux mil vingt trois  
Le dix-neuf décembre à dix-huit heures quinze  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement  
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
Madame DULUC Clarisse,  
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange-  
CHANTRIAUX Delphine- KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF Agnès-  
BONNIN Christine – PORTIER Sergiane- BODIN Marie  
MM GIBAULT Stéphane- BISSONNIER Patrice- MALASSENET Bruno

**Nombre de Membres :**

en exercice : 17

présents : 11

votants : 15

Excusés : Mme GIRAUDON Julie a donné pouvoir à M MALLASSENET Bruno  
M ANDRIAU Alain a donné pouvoir à Mme DULUC Clarisse  
M GABILLAT Eric a donné pouvoir à M GIBAULT Stéphane  
M DENIZOT Alain a donné pouvoir à Mme BONNIN Christine  
Mme LE LIBOUX Edith  
Non Excusé : M LECAS Medhi

Mme BONNIN Christine a été élue secrétaire

**1) Validation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration** voté à l'unanimité,

**2) Création d'un emploi d'agent social 20heures hebdomadaire**

Madame DULUC, Présidente du CCAS, explique à l'assemblée délibérante que suite à la démission d'un agent social qui sera effective au 5 Janvier 2024 et afin de répondre aux nécessités de service, il est nécessaire de créer un poste d'agent social à raison de 20 heures hebdomadaire.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité cette proposition.

**3) Remboursement d'un trop versé par des bénéficiaires du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**

Mme Martin explique à l'assemblée que dans l'attente de la validation de la prise en charge des bénéficiaires, ces derniers règlent le tarif payant en vigueur fixé par l'assemblée délibérante chaque année. Le bénéficiaire concerné est décédé et a versé à tort la somme de 1194.66€ en faveur du CCAS. Dès que la famille aura transmis les coordonnées du notaire en charge de la succession, le CCAS pourra reverser la somme due.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité le remboursement.

**4) Encaissement d'un don**

Mme DULUC fait lecture d'un don d'un montant de 73,07€ versé dans le cadre de l'organisation des olympiades qui ont eu lieu le vendredi 15 Septembre 2023 au Centre Socioculturel à ORVAL.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité l'encaissement.

**5) Modification de points du règlement de fonctionnement de la Résidence Sully**

Madame MARTIN explique avoir repris le document validé par l'assemblée délibérante en date du 31 Mai 2022 afin de respecter le cadre législatif. Mme MARTIN fait lecture des 2 points :

- droit d'opposition au démarchage téléphonique,

- personnes qualifiées : la précision apportée est la suivante « aucune liste n'est établie par le Préfet et le Président du Conseil départemental du Cher. » selon les indications transmises par le Conseil Départemental du Cher  
L'assemblée délibérante valide à l'unanimité ce complément d'informations. Ce document modifié sera présenté à nouveau aux résidents ainsi qu'à leurs proches

#### **6) Présentation du contrat de séjour : du projet à la validation**

Madame DULUC souligne le fait que chaque membre a été destinataire du document dit « projet » joint à la convocation pour une première lecture. Mme MARTIN explique la nécessité de réactualiser le contrat de séjour pour être en conformité avec les règles législatives. Les membres se questionnent sur 2 points: le stockage des meubles suite à un décès quand il n'y a pas de proches et de démarche successorale d'engagée par le résident de son vivant et le recueil des volontés des résidents lors de l'admission. Mme MARTIN doit prendre conseils auprès de deux notaires. L'information sera ensuite transmise à chaque membre. L'assemblée délibérante valide le contrat de séjour : 11 voix pour et donne pouvoir à Mme La Présidente du CCAS et Mme La Vice-Présidente du CCAS pour compléter le paragraphe concerné, 4 abstentions (demandant le report de ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion). Mme DULUC informe son Conseil d'Administration que les informations recueillies seront communiquées à chaque membre.

#### **7) Synthèse des questionnaires de satisfaction**

Madame DULUC fait lecture du bilan du recueil des questionnaires de satisfaction diffusés par les membres du Conseil d'Administration auprès des bénéficiaires du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, du service « Portage de repas à domicile » et des résidents de la Résidence Sully. Dans l'ensemble, le retour est positif. L'assemblée a fait remonter les points d'amélioration à apporter qui seront pris en compte dès 2024.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS demandent à retravailler le questionnaire. Un groupe de travail sur cette thématique est constitué : Mmes MATHIOT Marie-Ange, PORTIER Sergiane, CHANTRIAUX Delphine (phase de relecture), et MM ANDRIAU Alain, GIBault Stéphane. Les personnes ayant diffusé le document auprès des administrés recevront par mail les supports vierges afin de faire remonter leurs remarques permettant au groupe de travail d'engager sa réflexion.

#### **8) Informations et questions diverses :**

- **Les travaux dans le logement dit « de fonction » à la Résidence Sully** : des devis auprès de plusieurs artisans ont été demandés et étudiés. Depuis l'arrivée du nouveau responsable du service technique, un point sur l'avancée des travaux a eu lieu sur site. Il s'avère que la grande majorité des aménagements prévus vont être réalisés en régie, seuls les sols vont nécessiter l'intervention d'une entreprise,
- **Le goûter de Noël** a eu lieu cet après-midi. L'animation a été assurée par Monsieur CANIFET,
- **La galette des rois** confectionnée par Fabien aura lieu le mercredi 10 Janvier 2024 à 15h. La chanteuse SUNDY animera l'événement,
- **Une messe** assurée par le Père Patrick GUINNEPAIN, à compter du mercredi 3 Janvier 2024, sera proposée aux résidents qui le souhaitent, dans l'espace salon de la Résidence Sully. Une planification annuelle de la célébration sera organisée en fonction des possibilités du prêtre de la paroisse,
- **Prime de pouvoir d'achat** : en réponse au décret du 31 Octobre 2023 précisant les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, Mme DULUC explique à l'assemblée délibérante être favorable à l'octroi de cet avantage. Elle a sollicité l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du CHER en date du 13

décembre 2023. Le versement de cette prime sera étudiée lors du prochain Conseil d'Administration,

- **L'ascenseur à la Résidence Sully** : Malgré les différentes relances écrites faites par la SA HLM France Loire auprès de OTIS : fabricant et installateur de l'ascenseur, aucun retour à ce jour. Madame DULUC fait lecture du courrier transmis au service par le bailleur pour signifier toutes les démarches réalisées et en cours. Des échanges sont en cours au niveau régional voire national pour faire bouger la situation. De notre côté, tant que le système d'appel d'urgence ne fonctionne pas, la collectivité ne peut pas valider la mise en service, les conditions de sécurité n'étant pas réunies,
- **Le WC PMR à la Résidence Sully** : le bailleur de l'établissement, la SA HLM France Loire a missionné plusieurs professionnels pour diagnostiquer la nature du dysfonctionnement. Le service technique de la collectivité, après évaluation de l'entreprise Berry TP, a passé une caméra et effectué des clichés des réseaux. Au vu des éléments observés, la SA HLM France Loire a sollicité des devis pour engager des travaux ; démarches qui sont en attente à ce jour. Tant que les évacuations ne sont pas réparées, les agents utilisent les sanitaires du logement dit « de fonction »,
- **Distribution des colis de fin d'année** : Madame DULUC remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence et leur implication dans ce moment festif. Elle regrette de n'avoir pu voir et échanger avec les administrés et demande à ce que l'année prochaine les rôles de chacun soient changés.

Fin de séance à 21h15

La Secrétaire de séance



Christine BONNIN

La Présidente du CCAS



Clarisse DULUC